



CONSEIL COMMUNAL  
1176 SAINT-LIVRES

Législature 2021-2026-PV 14/...

St-Livres, le 26 juin 2025 *SH*

**Procès-Verbal du  
Conseil Communal  
Du 12 juin 2025 à 20h00  
À la salle du Conseil**

**Présidence :** Monsieur Cédric FRUTIG

**29 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués**

**5 membres sont excusés :** André EICHER, Sacha PASQUIER, Raoul PELLATON, Lionel PELLET,  
Vincent SPYCHER

**1 membre absent :** Stéphane PELLET

**1 membre démissionnaire :** François DEGLISE

**1 membre assermenté :** Thomas GIBBS

**24 membres sont présents**

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

---

Le Président souhaite la bienvenue à chacun et ouvre la séance à 20h00.

**M. Le Président** donne lecture de l'ordre du jour qui ne subit aucune modification.

**Ordre du jour**

1. Lecture de la lettre de démission d'un membre du Conseil
2. Assermentation d'un membre du Conseil
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024
4. Préavis N° 01/2025 : Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes communaux 2024
5. Election du bureau du Conseil :
  - un *Président*
  - un *1<sup>er</sup> Vice-Président*
  - un *2<sup>ème</sup> Vice-Président*
  - deux *scrutateurs*
  - deux *scrutateurs suppléants*
6. Nomination des commissions permanentes :
  - *Commission de gestion*
  - *Commission de recours en matière de sentences municipales*
7. Communications de la Municipalité
8. Communications du bureau
9. Propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté tel que présenté, à l'unanimité moins une abstention.

En préambule, **M. Le Président**, rappelle que la date de la séance de ce soir a été indiquée lors de la séance du 12.12.2024 soit six mois à l'avance. Il regrette de voir autant de membres excusés d'autant plus que pour certains, c'est relativement fréquent.

#### **1. Lecture de la lettre de démission d'un membre du Conseil**

**M. Le Président** donne lecture de la lettre de démission de M. François DEGLISE qui démissionne du fait de son déménagement or de la Commune de St-Livres.

#### **2. Assermentation d'un membre du Conseil**

**M. Thomas GIBBS**, élu suppléant lors des élections du 7 mars 2021, a été convoqué pour la présente séance.

**M. Le Président**, invite l'assemblée à se lever et procède à son assermentation. Le nouveau membre du Conseil communal est applaudi, bienvenue à lui.

#### **3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12.12.2024**

*Le procès-verbal a été envoyé aux conseillers par mail en date du 11.04.2025.* **M. Le Président** met le procès-verbal en discussion.

*A l'unanimité moins 3 abstentions, les conseillers acceptent le procès-verbal de la séance du 12.12.2024 tel que rédigé.*

#### **4. Préavis N° 01/2025 : Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes 2024**

**Mme Céline BOURGEOIS**, rapporteuse de la commission de gestion, donne lecture du rapport établi suite à l'analyse du préavis concerné (*rapport envoyé en annexe à la convocation*). En conclusion, la commission recommande au Conseil d'accepter le préavis n° 01/2025.

**M. Le Président** la remercie et ouvre la discussion.

- **M. Didier MATH** remercie la commission de gestion pour le rapport détaillé. Il a pu lire dans les documents remis que des travaux d'isolation ont eu lieu dans l'appartement des Sergères, récemment rénové et demande pour quelle raison ce travail d'isolation n'a pas été réalisé lors de la réfection.

**M. Pierre-André PELLET, Syndic**, rappelle que lors de l'engagement de ces travaux, au cours de la précédente législature, il avait été décidé de ne pas engager des frais trop importants. La demande de crédit a été ainsi faite. Le but étant de limiter les coûts pour ne pas avoir besoin de fixer un loyer trop élevé par la suite. Un architecte avait été mandaté pour mener à bien ces travaux. L'isolation n'a pas posé de souci les premières années de location mais par la suite, des dégâts de fouines ont nécessité une intervention.

- En réponse à **M. DIDIER MATH**, **Mme Jocelyne RIVIER FORNEY, Municipale**, informe que pour l'heure il est difficile d'estimer si l'impact de la nouvelle péréquation qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026, sera positif ou négatif. A priori, la commune devrait être bénéficiaire, mais il est nécessaire d'attendre de recevoir les chiffres, notamment lors de l'élaboration du budget afin d'avoir une idée plus précise et constater si c'est réellement le cas ou non.

**M. MATH** constate que les comptes communaux sont au vert et bien classés selon les statistiques de l'Etat, il s'inquiète que de ce fait, la commune doive verser davantage de subventions ou autres impôts. **Mme RIVIER FORNEY** répond que le nouveau système de péréquation devrait justement supprimer cet effet avec lequel des comptes favorables signifient des impôts plus conséquents, mais elle reste prudente et souhaite attendre de voir le moment venu.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Président** procède au vote.

*Après votation, les conseillers acceptent à l'unanimité moins deux abstentions le préavis N°01/2025, soit :*

- *d'adopter les comptes 2024 tels que présentés*
- *d'en donner décharge à la Municipalité, à la Commission de gestion, ainsi qu'au Boursier*

#### **5. Election du bureau du Conseil :**

- un **Président**
- un **1<sup>er</sup> Vice-Président**
- un **2<sup>ème</sup> Vice-Président**
- deux **scrutateurs**
- deux **scrutateurs suppléants**

Tous les membres du bureau se représentent et son reconduits par acclamation.

|                                 |                    |      |
|---------------------------------|--------------------|------|
| Président                       | Cédric FRUTIG      | 2021 |
| 1 <sup>er</sup> Vice-Président  | Pierre-Alain PACHE | 2023 |
| 2 <sup>ème</sup> Vice-Président | Romain BOURGEOIS   | 2024 |
| Scrutateur                      | Frédéric PELLET    | 2021 |
| Scrutateur                      | Raoul PELLATON     | 2022 |
| Scrutateur suppléant            | Lionel PELLET      | 2023 |
| Scrutateur suppléant            | Sébastien PELLET   | 2024 |

## 6. Nomination des commissions permanentes :

### - Commission de gestion

### - Commission de recours en matière de sentences municipales

Les membres des deux commissions sont élus tacitement :

Commission de gestion :

|           |                       |      |
|-----------|-----------------------|------|
| Membre    | Laure LEOPIZZI ROMANO | 2021 |
| Membre    | Denis PELLET          | 2021 |
| Membre    | Vincent SPYCHER       | 2022 |
| Membre    | Bastien PELLET        | 2023 |
| Membre    | Didier MATH           | 2023 |
| Suppléant | François PELLET       | 2024 |
| Suppléant | Esteban URIARTE       | 2025 |

Commission de recours en matière de sentences municipales :

|           |                   |      |
|-----------|-------------------|------|
| Membre    | Alain ZBINDEN     | 2021 |
| Membre    | Florian ROY       | 2021 |
| Membre    | Béatrice FLEURY   | 2021 |
| Suppléant | Philippe SAAVEDRA | 2022 |
| Suppléant | Sébastien PELLET  | 2023 |

## 7. Communications de la Municipalité

**M. Pierre-André PELLET, Syndic**, prend la parole :

### NOUVEAU RÈGLEMENT COMMUNAL RELATIF À LA TAXE DE SÉJOUR ET À LA TAXE SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES :

Ce règlement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2025. Il rappelle qu'il faisait l'objet du Préavis N° 05/2024 et qu'une convention de délégation a été signée récemment avec l'ARCAM.

### CHASSE AUX TRÉSORS DE ST-LIVRES:

Tous les membres ont reçu l'information du lancement de la Chasse aux Trésors des Ronge Grugnes. Pour plus d'informations : [tresors-ronge-grugnes.ch](https://tresors-ronge-grugnes.ch) ou via le lien accessible sur la page d'accueil du site internet de la Commune.

### CIRCULATION CHEMINS FORESTIERS :

Il est rappelé que les chemins forestiers sont interdits à la circulation.

### ARBRES REMARQUABLES :

Avec l'aide d'un bureau spécialisé, le Parc Jura Vaudois a réalisé le recensement de 14 arbres potentiellement remarquables. Parmi eux, la DGE a inscrit trois arbres à l'inventaire cantonal. Tous trois appartiennent à des privés qui ont été avisés.

### PICK E-BIKE :

Il y aura une acquisition de nouveaux vélos « shematic » en complément à la flotte actuelle. La Municipalité a décidé de prolonger son engagement de quatre ans à compter de la réception des nouveaux cycles, sous réserve que le budget ne dépasse pas 20% du budget 2024 référencé à CHF 15'000. –.

### RÉVISION DE LA LOI SUR LES COMMUNES :

Après divers retours, les Municipalités et Conseils ont été invités à se prononcer et la nouvelle loi n'entrera pas en vigueur au début de la prochaine législature, à suivre.

Commenté [S1]: JOU

Commenté [S2]: JOUR

Commenté [S3]: JOU

**Mme Jocelyne RIVIER FORNEY, Municipale**, prend la parole :

SORTIE DU RÉSEAU AJEMA :

Il s'agit du préavis N°10/2024 approuvé par le Conseil dans sa séance du 12.12.2024. A ce jour les nouveaux statuts de la nouvelle association créée par l'ASSAGIE sont à la FAJE qui a donné un préavis favorable. Donc tout devrait être en place pour la prochaine rentrée scolaire et le transfert des contrats de l'AJEMA à l'ASSAGIE.

MISE EN PLACE DE MCH2 :

MCH2 = Modèle Comptable Harmonisé - but : harmoniser la présentation des collectivités suisses.

Lors de la prochaine séance le Conseil devra voter sur un ou deux préavis car cette transition contraint la Commune à procéder à certains changements dans les fonds et réserves. Ces modifications doivent être entérinées par le Conseil et cela doit être fait avant l'élaboration du budget qui sera réalisé sous le régime MCH2.

PLAN CANICULE :

L'Etat met en place un plan canicule au vu des prévisions estivales qui s'annoncent chaudes. La Commune prendra donc contact avec les aînés qui ne sont pas suivis par le CMS ou autre entité d'aide à domicile.

PROCHAINE LÉGISLATURE :

Mme RIVIER FORNEY annonce qu'elle ne se représentera pas.

**M. Frank NUSSBAUM, Municipal**, prend la parole :

PROCHAINE LÉGISLATURE :

Il annonce qu'il ne se représentera pas.

**Mme Fabienne LADOR HERTIG, Municipale**, prend la parole :

PROJET DU CENTRE DU VILLAGE :

Pas d'information à communiquer à ce jour.

PROCHAINE LÉGISLATURE :

Elle se représentera.

**M. Carlos ALVES, Municipal**, prend la parole :

ANCIENNE ROUTE DE L'ETRAZ :

Comme préalablement indiqué, la route en question a été fermée aux véhicules en phase de test jusqu'au 13 octobre. Des vasques ont été installées côté Aubonne et il est prévu de les transférer de l'autre côté du pont côté (Lavigny). Des comptages ont eu lieu avant cette phase et d'autres auront lieu par la suite.

LAURELLES :

Ces plantes sont considérées comme envahissantes. Le Parc Jura et la Confédération versent des subventions visant à aider l'arrachage des haies de lauriers. Il est précisé que les plantes arrachées doivent être remplacées par des haies indigènes qui doivent être maintenues au minimum huit ans.

La Municipalité va participer à cette opération en arrachant et en remplaçant la haie de lauriers située au milieu de la place de jeux. A ce jour, huit propriétaires se sont annoncés volontaires pour participer à cette opération.

SENTIER « AU FIL DE L'AUBONNE » :

La première partie a été inaugurée. Il est praticable depuis la gare de Bière jusqu'à Aubonne.

INFORMATIONS DE LA POLICE :

Attention aux arnaques téléphoniques qui se multiplient, se diversifient et sont de plus en plus nombreuses. Cette information sera transmise lors du repas des aînés.

PROCHAINE LÉGISLATURE :

Il se représentera.

**8. Communications du bureau**

**M. Le Président** prend la parole :

RÉVISION DE LA LOI SUR LES COMMUNES :

Certains membres du bureau se sont réunis et ont créé une commission de travail pour la consultation de cet avant-projet. Le retour n'est pas très enjoué pour cette nouvelle loi qui incite les communes à fusionner. Les différences entre le nouveau et ancien règlement n'ont pas été indiquées préalablement ce qui a grandement compliqué la tâche. Le bureau a remonté cette information à qui de droit.

#### VOTATIONS :

Année relativement calme à ce propos.

Les votations du 09.02.2025 se sont bien déroulées, il remercie le bureau.

Les prochaines votations auront lieu le 28.09.2025 et le 30.11.2025, sauf annulation.

#### PROCHAINE SÉANCE :

Elle est fixée au **Judi 25 septembre 2025 à 20h00.**

#### SECRÉTARIAT DU CONSEIL :

**Mme Sabine HÉDIGUER** prend la parole et annonce qu'elle s'est engagée à ce titre pour la législature mais qu'elle ne continuera pas cette fonction au-delà. Il conviendra donc de trouver un/une secrétaire pour la prochaine législature qui débutera en juillet 2026.

### **9. Propositions individuelles**

- **M. Bastien PELLET** estime que la commission de gestion devrait avoir des informations relatives au projet du centre du village en le sens que celui-ci impactera grandement les finances communales. Cela permettrait d'anticiper. Il souhaiterait que la commission reçoive des documents ou informations lors de sa convocation. Cela pourrait permettre d'éviter de perdre du temps dans des mesures administratives. Il fait référence au taux d'imposition sur lequel la commission va devoir prochainement se pencher.

**M. Pierre-André PELLET, Syndic** prend note et précise que les informations seront communiquées à qui de droit en temps voulu.

**M. Le Président** ajoute que les précédents procès-verbaux et préavis indiquent les chiffres du projet.

- Suite au constat apporté par **Mme Béatrice FLEURY, M. Pierre-André PELLET, Syndic** confirme qu'il n'y a pas de places de parc pour véhicules deux roues dans le village actuellement. Même si prévues dans le projet du centre du village, il faut évaluer s'il y a une possibilité d'en créer avant.
- **Mme Laure LEOPIZZI ROMANO** a remarqué que le portail du cimetière a été rénové. Elle relève différents éléments qui en son sens sont des défauts et souligne l'absence de zingage qui selon elle aurait été primordial afin d'éviter que la rouille ne réapparaisse. Elle est mécontente que ce portail ait changé de couleur suite à cette réfection et déplore l'état actuel de ce portail mais également et surtout l'absence de suivi.

Elle soulève ensuite qu'un paysagiste a été mandaté par la commune pour élaguer un arbre situé devant une tombe. Le travail a été très mal réalisé selon elle et l'arbre a été saboté.

**M. Carlos ALVES, Municipal**, explique que le travail n'est pas terminé, que l'arbre n'a pas été élagué puisqu'il sera ôté. Concernant les doléances vis-à-vis du portail, il informe que les entreprises mandatées ont des garanties et que les défauts seront corrigés. Il prend également note du trou dans le bitum situé devant le portail

En finalité, **Mme LEOPIZZI ROMANO**, estime que le suivi des entreprises mandatées n'est pas suffisamment efficace et elle craint la réalisation et le suivi des futurs travaux au centre du village.

#### **M. Didier MATH :**

- remercie pour le rapport de gestion très complet
  - il constate que l'opposant au projet de réfection des bâtiments communaux a engendré énormément de frais d'avocat et il demande si ces frais lui seront refacturés.
  - la presse à cartons de la déchetterie n'est plus adéquate, les tenanciers de la déchetterie le confirment
- Mme Jocelyne RIVIER FORNEY, Municipale** tient à rassurer l'assemblée, il est bien prévu de remplacer la presse à cartons par une nouvelle presse hydraulique. Les démarches sont en cours, un rendez-vous est agendé avec un représentant.
- attire l'attention sur les soucis liés aux attaques informatiques

- des réflexions sont-elles en cours pour sortir du gaz ? il estime cela important à court terme
- M. Carlos ALVES, Municipal**, confirme que c'est le cas. Différentes solutions sont en cours d'évaluation pour le remplacer néanmoins il serait utopiste de dire que le gaz sera complètement supprimé d'ici 15 ans.
- Mme Béatrice FLEURY** rebondit et informe que les chauffages électriques ne seront prochainement plus admis.
- M. ALVES** explique que c'est un autre volet relatif à l'énergie mais il confirme que suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'énergie la confédération prévoit d'abolir les chauffages électriques d'ici 15 ans. Il y aura des exceptions au cas par cas. Les chauffages électriques doivent être annoncés d'ici fin juin 2025.
- M. Cédric FRUTIG** ajoute que contrairement à ce qui a été indiqué sur les papiers remis à chacun, il ne faut pas recenser à l'Etat mais au fournisseur d'énergie donc à la SEFA, car il s'agirait en réalité de lobby qui cherchent à recenser ces données.
- le prix du stère de bois a augmenté de CHF 50. – il craint que cela ne commence à coûter cher pour les habitants qui souhaitent acheter leur bois.
- M. Pierre-André PELLET, Syndic** explique que les tarifs ont été revus avec le nouveau garde-forestier. Il précise que si le bois est acheté en billon il coûte CHF 75. – le stère. La commune le vend au prix coûtant car seul le prix du travail réalisé pour le fendre est ajouté.
- **M. Laurent FRUTIG** prend la parole au nom de la société de tir et informe :
- Un des pare-balles est complètement décollé.
  - Le chemin qui mène aux cibles, en dessous des Sergères a d'importants trous qui le rend difficile d'accès. Idem pour certains chemins qui doivent être fermés aux promeneurs en cas de tirs. Certains sont peut-être situés sur la commune de Yens.
  - Il y a un arbre couché sur le chemin proche de l'étang.
- M. Pierre-André PELLET, Syndic**, demande que des photos du pare-balles soient envoyées par mail afin de pouvoir les transmettre à l'entreprise.
- Pour les chemins, il en prend note.
- M. Esteban URIARTE**
- A trouvé le rapport de gestion très bien réalisé et complet. Il demande s'il est prévu de le partager avec la population.
- Est-ce qu'il est prévu de tenter de récupérer des coûts légaux pour essayer de limiter les frais engendrés par les oppositions.
- M. Pierre-André PELLET, Syndic** explique que c'est le tribunal qui lors de son jugement répartit ou non les frais de justice. Pour le moment des discussions ont lieu dans le but de mettre en place une convention en espérant éviter de passer par la CDAP ce qui prolongerait d'environ deux ans le projet.
- Si tout se passe bien, quand pourraient démarrer les travaux ?
- Mme Fabienne LADOR HERTIG, Municipale**, explique que si l'opposition est levée ou retirée, un permis de construire sera délivré, l'architecte devra établir un planning financier qui va permettre de procéder à une demande de crédit auprès du Conseil. Il faudra ensuite finaliser les dossiers de plans, notamment les plans d'exécution avant de pouvoir donner le premier coup de pioche. Il y a donc encore du travail administratif et technique à réaliser avant et il est difficile d'évaluer ce délai aujourd'hui.
- Est-ce que la Commune utilise l'IA pour les travaux administratifs ? pourquoi ne pas l'utiliser pour l'aide dans les tâches du secrétariat du Conseil par exemple.
- M. Pierre-André PELLET, Syndic**, répond que les démarches numériques et de digitalisation se font petit à petit. Moins vite que certaines grandes communes.
- M. Cédric FRUTIG** ajoute que le numérique ne remplacera pas une personne physique.
- **M. Jean- François TRIPOD** constate qu'il y a des trous importants sur le chemin situé En Chises (*selon les cartes, il se nomme le chemin de l'Horizon*) situé au bord de la commune de Lavigny.

**M. Pierre-André PELLET, Syndic**, explique que ce chemin se trouve sur la commune de Lavigny qui doit en assurer l'entretien et en réponse à **M. TRIPOD** il confirme qu'il pourra en toucher un mot à la commune de Lavigny.

- **M. Denis PELLET** attire l'attention sur le fait que pour trouver St-Livres sur l'horaire de CFF il faut bien orthographier : St-Livres. Peut-être que la population pourrait être avertie dans un futur tout-ménage.
- **Mme Laure LEOPIZZI ROMANO**, aimerait savoir s'il est possible de remettre les analyses d'eau sur le site. Elle sait qu'elles sont faites régulièrement et qu'un gros travail a été fait notamment sur la fameuse zone « zu » et cela l'intéresse.

**M. Carlos ALVES, Municipal**, explique que les analyses d'eau se font deux fois par année. Les analyses de printemps 2025 viennent d'être envoyées et seront bien affichées. Les autres analyses réalisées plus fréquemment concernent les nitrates. Auparavant les mesures indiquaient des valeurs comprises entre 30 et 40 et aujourd'hui elles sont comprises entre 30 et 33. Il y a donc une amélioration constatée.

M. Le Président remercie les personnes présentes pour leur participation et clôt l'assemblée à 21h20.

Le Président

La Secrétaire

Cédric FRUTIG

Sabine HÉDIGUER